

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 octobre 2013

L'an deux mille treize, le vingt trois octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Projet, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 17 octobre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Laurent ROUGIERE

Gourdon : Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Pouvoir de Jean ROL à Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Monique CATEL – Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELLONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Dominique GERARD – Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Jean LOUBIERES – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Roger GOETT – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Serge LAMOUREUX – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Yves LOUBIERES

N°2013-140 : VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2013

Rapporteur : Danielle DEVIERS

Le procès verbal de la séance du 20 septembre 2013 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le procès verbal de la séance du 20 septembre 2013.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 octobre 2013

L'an deux mille treize, le vingt trois octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Projet, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 17 octobre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Laurent ROUGIERE

Gourdon : Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Pouvoir de Jean ROL à Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Christian BECQ

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Monique CATEL – Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELLONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Dominique GERARD – Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Jean LOUBIERES – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Roger GOETT – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Serge LAMOUREUX – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Yves LOUBIERES

N°2013-141 : DECISION MODIFICATIVE N°4 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant que la cyberbase propose aux usagers un atelier de découverte du logiciel « Windows 8 »,

Considérant que les outils afférents à cet atelier, prévus sur la base d'une demande naissante en 2013 devant s'accroître en 2014, sont d'ores et déjà insuffisants,

Considérant qu'il est opportun de développer cet atelier, afin de le rendre accessible au plus grand nombre, dès le mois de novembre 2013,

Considérant qu'en conséquence, il est nécessaire d'acquérir un ordinateur portable et de nouvelles licences du logiciel « Windows 8 »,

Considérant, par ailleurs, qu'il convient de remplacer un écran d'ordinateur et un fauteuil de bureau au sein de la cyberbase,

Considérant que les crédits afférents à ces acquisitions ne sont pas prévus à l'opération n°42 « cyberbase » et que l'opération n°56 « point bouriane » dispose des crédits suffisants,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°4 suivante, afin de procéder au virement de crédits nécessaire, à hauteur de 1 700,00 €, depuis l'opération n°56 « point bouriane » vers l'opération n°42 « cyberbase », en section d'investissement du budget principal :

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
21-2183-56 Matériel de bureau et informatique	1 700,00 €			
20-2051-42 Logiciels		550,00 €		
21-2183-42 Matériel de bureau et informatique		950,00 €		
21-2184-42 Mobilier		200,00 €		
Total	1 700,00 €	1 700,00 €		

Vu l'avis favorable du bureau en date du 18 octobre 2013,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 octobre 2013

L'an deux mille treize, le vingt trois octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Projet, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 17 octobre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Laurent ROUGIERE

Gourdon : Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Pouvoir de Jean ROL à Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Monique CATEL – Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELLONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Dominique GERARD – Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Jean LOUBIERES – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Roger GOETT – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Serge LAMOUREUX – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Yves LOUBIERES

N°2013-142 : CHOIX D'UN ETABLISSEMENT BANCAIRE POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIE 2013

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Conformément aux prévisions budgétaires, il est proposé de procéder au choix d'un établissement bancaire, pour le financement de l'opération d'investissement « Travaux voirie 2013 », à hauteur de 435 000 €, à taux fixe, sur 9 ans.

Les offres reçues dans le cadre de la consultation sont présentées dans le tableau comparatif ci-après :

Etablissement bancaire	Taux d'intérêt	Périodicité	Amortissement du capital	Commission d'engagement
Banque Postale	2,84%	Mensuelle	Constant	0,15% du montant du prêt soit 652,50 €
	2,88%	Mensuelle	Progressif	
	2,86%	Trimestrielle	Constant	
	2,90%	Trimestrielle	Progressif	
Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées	3,27%	Trimestrielle	Constant	0,15% du montant du prêt soit 652,50 €
	3,32%	Trimestrielle	Progressif	
Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées	3,54%	Mensuelle	Constant ou Progressif	0,20% du montant du prêt soit 870,00 €
	3,55%	Trimestrielle	Constant ou Progressif	

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Vu l'avis favorable du bureau en date du 18 octobre 2013,

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2013-02 y attachées proposées par la Banque Postale, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide de retenir l'offre de la Banque Postale, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
 - Score Gissler : 1A
 - Montant du contrat de prêt : 435 000 €
 - Durée du contrat de prêt : 9 ans
 - Objet du contrat de prêt : financer les investissements (travaux de voirie 2013)
 - Tranche obligatoire à taux fixe au maximum jusqu'au 01/01/2023
 - Cette tranche obligatoire est mise en place au plus tard lors du versement des fonds.
 - Montant : 435 000 €
 - Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 17/12/2013 avec versement automatique à cette date
 - Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 2,84%
 - Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
 - Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité mensuelle
 - Mode d'amortissement : constant
 - Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
 - Commission
 - Commission d'engagement : 0,15% du montant du contrat de prêt

- autorise Madame la Présidente à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale, et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt, et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 octobre 2013

L'an deux mille treize, le vingt trois octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Projet, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 17 octobre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Laurent ROUGIERE

Gourdon : Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Pouvoir de Jean ROL à Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Christian BECQ

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Monique CATEL – Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELLONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Dominique GERARD – Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Jean LOUBIERES – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Roger GOETT – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Serge LAMOUREUX – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Yves LOUBIERES

N°2013-143 : MATERIEL DE RECEPTION ANNEE 2013- CONTRIBUTION DES ASSOCIATIONS

Rapporteur : Danielle DEVIERS

Dans le cadre de l'application de sa compétence en matière de « soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, au titre de l'exercice des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans la compétence tourisme », la Communauté de Communes met en œuvre une prestation de fourniture et pose de matériels de réception auprès des associations du territoire communautaire.

Il est proposé de solliciter une participation de chaque association utilisatrice à hauteur de 24% du coût des prestations, la Communauté de Communes conservant 76% du coût global de la prestation à sa charge.

Ainsi, les contributions des associations utilisatrices seraient les suivantes, pour l'ensemble des prestations mises en œuvre durant l'année 2013 :

Association Lieu	Dates de la prestation	Coût de la prestation	Coût à charge de l'association	Coût à charge de la Communauté de Communes
Comité des fêtes Concorès	du 21 au 23 juin	4 485,01 €	1 076,40 €	3 408,61 €
Comité des fêtes Gourdon	du 28 juin au 1 ^{er} juillet	621,92 €	149,26 €	472,66 €
Comité des fêtes Costeraste (Gourdon)	du 5 au 7 juillet	3 372,72 €	809,45 €	2 563,27 €
Comité des fêtes « Les Festiv » St Projet	du 19 au 21 juillet	3 289,01 €	789,36 €	2 499,65 €
Comité des fêtes Montamel	du 20 au 21 juillet	2 870,40 €	688,90 €	2 181,50 €
Comité d'animation culturelle Uzech les Oules	du 27 au 28 juillet	1 770,08 €	424,82 €	1 345,26 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Association des Producteurs de Pays de St Germain du Bel Air St Chamaland	28 juillet	1 243,84 €	298,52 €	945,32 €
Comité des fêtes Vitarellles (Gourdon)	du 3 au 4 août	4 144,15 €	994,60 €	3 149,55 €
Comité des fêtes Peyrilles	du 3 au 5 août	2 659,91 €	638,38 €	2 021,53 €
Comité des fêtes Beauregard	du 10 au 11 août	2 152,80 €	516,67 €	1 636,13 €
Mairie de Soucirac	15 août	2 124,10 €	509,78 €	1 614,32 €
Comité des fêtes Lamothe-Cassel	24 août	1 492,61 €	358,23 €	1 134,38 €
Comité des fêtes Payrignac	du 17 au 19 août	1 420,00 €	340,80 €	1 079,20 €
Comité des fêtes St Germain du Bel Air	du 23 au 26 août	1 973,41 €	473,62 €	1 499,79 €
Comité des fêtes Dégagnazès (Peyrilles)	du 7 au 9 septembre	3 396,64 €	815,19 €	2 581,45 €
Comité des fêtes St Cirq Souillaguet	27 octobre	1 243,84 €	298,52 €	945,32 €
TOTAL		38 260,44 €	9 182,50 €	29 077,94 €

Vu l'avis favorable du bureau en date du 18 octobre 2013,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve les modalités de financement des prestations de fourniture et pose de matériels de réception, selon le tableau récapitulatif ci-avant proposé,
- autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 octobre 2013

L'an deux mille treize, le vingt trois octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Projet, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 17 octobre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Laurent ROUGIERE

Gourdon : Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Pouvoir de Jean ROL à Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Monique CATEL – Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELLONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Dominique GERARD – Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Jean LOUBIERES – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Roger GOETT – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Serge LAMOUREUX – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Yves LOUBIERES

N°2013-144 : AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE- CONVENTION D'ALLOCATION DE LOGEMENT TEMPORAIRE

Rapporteur : Yves LOUBIERES

Dans le cadre de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et en application de l'article L851 du Code de la Sécurité Sociale (article 1 de la loi n°91-1406 du 31 décembre 1991), est attribuée une allocation logement temporaire (ALT) dont le montant est défini selon la capacité d'accueil de l'aire. Pour mémoire, le montant versé à la Communauté de Communes au titre de l'année 2013 est de 34 966,80 €.

En contrepartie, la collectivité s'engage à faire fonctionner l'aire d'accueil des gens du voyage sise sur la Commune de Gourdon et à transmettre à la CAF du Lot et aux services de l'Etat des statistiques d'occupation de la structure.

Par délibération du 11 juillet 2007, le Conseil Communautaire a donné son accord pour signer la convention liant l'Etat à la Communauté de Communes. La convention a été renouvelée cinq fois, pour une durée d'un an, lors des séances du Conseil Communautaire du 18 décembre 2008, du 16 décembre 2009, du 27 octobre 2010, du 26 octobre 2011 et du 24 octobre 2012, par voie d'avenants.

Il convient de renouveler cette convention, sans en changer les termes.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 18 octobre 2013,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- autorise Madame la Présidente à solliciter le renouvellement de la convention d'allocation logement temporaire dans le cadre de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage, au titre de l'année 2014, et dans les mêmes conditions,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 octobre 2013

L'an deux mille treize, le vingt trois octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Projet, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 17 octobre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Laurent ROUGIERE

Gourdon : Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Pouvoir de Jean ROL à Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Christian BECQ

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Monique CATEL – Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELLONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Dominique GERARD – Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Jean LOUBIERES – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Roger GOETT – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Serge LAMOUREUX – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Yves LOUBIERES

N°2013-145 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE PERSONNEL DE LA COMMUNE DE GOURDON DANS LE CADRE DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT- ANNEE 2013

Rapporteur : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

La Communauté de Communes a la compétence en matière de création et gestion d'ALSH pour l'accueil et l'animation en dehors des temps scolaires, en direction des enfants de plus de trois ans et adolescents. Cette compétence est déléguée à la Maison des Jeunes et de la Culture pour les enfants de 3 à 12 ans.

Dans ce cadre, la Commune de Gourdon mettant à disposition de la Communauté de Communes des locaux et du personnel, une convention annuelle déterminant les obligations de chaque partie est nécessaire.

Un modèle de convention pour l'exercice 2013 est joint.

Les frais liés au fonctionnement des locaux s'élèvent à 14 932,03 € et les frais de personnels à 14 258,46 €, soit un total de 29 190,49 €.

Pour mémoire, les frais liés aux locaux et au personnel, pour l'année 2012, s'élevaient à 29 630,42 €.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 18 octobre 2013,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la convention entre la Communauté de Communes et la Commune de Gourdon pour la mise à disposition de locaux et de personnel pour le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement pour l'année 2013, et dont le contenu est joint en annexe,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 octobre 2013

L'an deux mille treize, le vingt trois octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Projet, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 17 octobre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Laurent ROUGIERE

Gourdon : Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE – Pouvoir de Jean ROL à Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Monique CATEL – Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELLONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Dominique GERARD – Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Jean LOUBIERES – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Roger GOETT – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Serge LAMOUREUX – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Yves LOUBIERES

N°2013-146 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE L'ECOLE DE SAINT GERMAIN DU BEL AIR POUR LA MISE EN PLACE D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT POUR LES VACANCES DE TOUSSAINT

Rapporteur : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 29 mai 2013 (délibération n°2013-100), a approuvé la création d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement sur le territoire du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Saint-Germain du Bel Air pour l'accueil des enfants de 3 à 12 ans pendant les vacances d'été 2013, dont la gestion a été confiée à la Maison des Jeunes et de la Culture.

Lors de la séance du 3 juillet 2013 (délibération n°2013-107), le Conseil Communautaire a validé une convention de mise à disposition de locaux entre la Commune de Saint Germain du Bel Air et la Communauté de Communes, pour que cet ALSH se tienne dans les locaux de l'école maternelle de Saint Germain du Bel-Air.

Au vu du succès de la structure et pour répondre à la demande réitérée des parents de se voir offrir une solution d'accueil des enfants pendant les vacances scolaires, il est proposé de mettre en place une nouvelle convention de mise à disposition de locaux entre la Commune de Saint Germain du Bel-Air et la Communauté de Communes Quercy Bouriane, pour les vacances scolaires de la Toussaint. Les pièces concernées par le prêt sont la salle de sieste, la salle de psychomotricité, les sanitaires, la salle de bibliothèque, la salle de garderie et le réfectoire de l'école maternelle.

Les locaux précités seront mis à disposition de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, en contrepartie d'une compensation financière équivalente au remboursement des charges et consommables liés à l'usage de ces locaux par la MJC de Gourdon, et ce pendant les vacances scolaires de la Toussaint, soit du 21 octobre au 1^{er} novembre 2013 (convention jointe en annexe).

Vu l'avis favorable du bureau en date du 18 octobre 2013,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- valide la mise en place d'une convention de mise à disposition de locaux entre la commune de Saint Germain du Bel-Air et la Communauté de Communes Quercy Bouriane, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 octobre 2013

L'an deux mille treize, le vingt trois octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Projet, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 17 octobre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE
Concorès : Christian FRANCOUAL
Fajoles : Laurent ROUGIERE
Gourdon : Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ
Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT
Milhac : Claude VIGIE
Montamel : Yves LOUBIERES
Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI
Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT
Rouffilhac : Robert LACOMBE – Pouvoir de Jean ROL à Robert LACOMBE
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY
Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ
Saint Clair :
Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES
Saint Projet : Monique CATEL – Léon-Bernard CLAESEN
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT
Ussel : Bernard PEQUIN – Rose RAJADE
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS
Le Vigan : Sylvette BELLONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Dominique GERARD – Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Jean LOUBIERES – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Roger GOETT – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Serge LAMOUREUX – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Yves LOUBIERES

N°2013-147 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION MIDI PYRENEES AU TITRE DU FEDER POUR LES ACTIONS DE LA CYBERBASE SUR LES THEMATIQUES « ACTIONS SOCIALES » ET « EDUCATION JEUNESSE »

Rapporteur : Stéphane MAGOT

Certaines actions de la cyberbase de Gourdon peuvent être valorisées par un financement européen au titre de la mesure 3 " Le développement d'une société de l'information équitable et performante" de l'axe 5 "Améliorer l'accessibilité aux transports ferroviaires et l'accès à la société de l'information" du programme opérationnel FEDER de la Région Midi-Pyrénées pour la période 2007-2013.

Ainsi, les ateliers et interventions scolaires portant sur les thématiques relevant de l'action sociale et de l'éducation jeunesse peuvent être éligibles à une subvention de 50%, pour les dépenses de fonctionnement, au titre du FEDER.

Au vu du dossier de demande de subvention, 336 ateliers pour un volume de 604 heures d'animation et de 240 heures de préparation, respectivement pour l'année 2013 et l'année 2014, de la cyberbase de Gourdon, ont été identifiés comme pouvant relever de ce dispositif et visant à remplir les objectifs suivants :

- "- Déployer des actions en direction des publics en situation de rupture ou de précarité, par la mise en œuvre d'accompagnements permettant de maîtriser et utiliser ces technologies et services.*
- Répondre à l'isolement social et géographique des publics en situation de fragilité par les actions de la cyberbase et de son équipe de médiateurs numériques.*
- Mettre en œuvre des actions en direction des plus jeunes afin de favoriser l'éducation et la sensibilisation à ces nouvelles technologies, de développer chez les plus jeunes une approche et une appropriation citoyenne et responsable, maîtrisée et raisonnée et de favoriser l'expression, l'initiative, et l'échange sur le territoire de la communauté de communes."*

Vu l'avis favorable du bureau en date du 18 octobre 2013,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- décide de solliciter une subvention FEDER, au titre du programme opérationnel de la Région Midi-Pyrénées 2007-2013, à hauteur de 21 026,50 €, représentant 50 % d'une dépense éligible évaluée à 42 053,00 €, le solde à hauteur de 21 026,50 € étant autofinancé par la Communauté de Communes Quercy Bouriane,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 octobre 2013

L'an deux mille treize, le vingt trois octobre, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Projet, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 17 octobre 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN – Pascal SALANIE
Concorès : Christian FRANCOUAL
Fajoles : Laurent ROUGIERE
Gourdon : Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ
Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT
Milhac : Claude VIGIE
Montamel : Yves LOUBIERES
Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI
Peyrilles : Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT
Rouffilhac : Robert LACOMBE – Pouvoir de Jean ROL à Robert LACOMBE
Saint-Chamarand : Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY
Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ
Saint Clair :
Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES
Saint Projet : Monique CATEL – Léon-Bernard CLAESEN
Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT
Ussel : Bernard PEQUIN – Rose RAJADE
Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS
Le Vigan : Sylvette BELLONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Dominique GERARD – Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Jean LOUBIERES – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Roger GOETT – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – Serge LAMOUREUX – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Yves LOUBIERES

N°2013-148 : LANCEMENT DE SOUSCRIPTIONS POUR LA PROGRAMMATION 2013-2014 DE RENOVATION DU PETIT PATRIMOINE BATI INTERCOMMUNAL ET L'OPERATION DE CONFORTATION ET D'AMENAGEMENT DE LA MAISON MEDIEVALE RURALE D'UZECH LES OULES
Rapporteur : Pascal PAVAN

Lors de la séance du 3 juillet 2013 (délibération 2013-115), le Conseil Communautaire a validé l'adhésion de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, à la Fondation du Patrimoine en Midi-Pyrénées, pour l'année 2013. La souscription est le mode d'action privilégié de la Fondation du Patrimoine pour aider les porteurs de projets publics (Etat, collectivités territoriales) et associatifs, à financer la sauvegarde et la valorisation de leur patrimoine de proximité (immobilier, mobilier, naturel), grâce au recours au mécénat populaire.

La Fondation du Patrimoine accompagne le maître d'ouvrage en lui apportant son expertise et son appui, et en assurant localement l'interface qui garantit l'organisation et le bon déroulement de la souscription.

Il convient donc de lancer des opérations de souscriptions en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, dans le cadre du programme 2013-2014 de restauration du petit patrimoine bâti qui concerne :

Commune	Petit Patrimoine	Montant TTC
GOURDON	Lavoir de Campagnac	173.42 €
	Four à Pain de l'Argentière	10 459.02 €
	Réservoir de Campagnac	6 075.68 €
	Grille Pompe de Costeraste	1 626.56 €
SAINT CLAIR	Fontaine de la cigale	7 259.72 €
SAINT GERMAIN DU BEL AIR	Lavoir du bourg	4 313.66 €
	Four à pain du mas de Matine	693.68 €
SAINT PROJET	Lavoir du Couderc	12 820.56 €
SOUCIRAC	Fontaine – Lavoir	20 567.01 €
ANGLARS NOZAC	Lavoir	1 700.00 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

et dans le cadre de l'opération de confortation et d'aménagement de la Maison médiévale rurale d'Uzech les Oules

Commune	Opération	Montant TTC
UZECH LES OULES	Maison médiévale rurale	74 614.11 €

Estimation travaux novembre 2012

La Fondation du Patrimoine se charge de la conception de dépliants expliquant le projet, conçoit les bons de souscription et en assure la comptabilité. La Communauté de Communes Quercy Bouriane se charge d'animer cette collecte en mettant en place une stratégie de communication et des animations autour du projet.

Les dons perçus par la Fondation, pouvant être effectués par les particuliers ou entreprises, donnent lieu à des déductions fiscales, et les fonds recueillis sont reversés à la collectivité porteuse du projet, déduction faite de 3% de frais de gestion, à la fin des travaux. Des subventions peuvent, en outre, être accordées, en complément, par la Fondation du Patrimoine.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 18 octobre 2013,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- autorise le lancement de souscriptions afférentes au programme de restauration 2013/2014 du petit patrimoine bâti intercommunal et à l'opération de confortation et d'aménagement de la Maison médiévale rurale d'Uzech les Oules, avec l'appui de la Fondation du Patrimoine,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS